

Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (U.F.C.E.).

Federal Union of European Nationalities (F.U.E.N.).
Föderalistische Union Europäischer Volksguppen (F.U.E.V.).

45P/69
1-3-69

Secrétariat Général - Secretariat General - Generalsekretariat.

Rolighed - DK-2960 Rungsted Kyst

Tel. (01) 86 06 29

Decembre 1969

Compte de banque - Bank account - Bankkonto:
Den danske Landmandsbank, Rungsted Kyst.

CONFIDENTIEL :

Procès-verbal des séances du Comité Central de l'UFCE les 16 et 17 novembre 1969 à Strasbourg, Hôtel Bristol.

Etaient présents:

MM.: BOESE O. (Sudetendeutscher Rat), GALLOY Michel (Vlaamse Vrienden in Frankrijk), HUDALLA Dr. Josef (Bund der Polen in Deutschland), JØRGENSEN Hans Ronald (Sydslesvigsk Forening), PAULSEN Dr. Frederik, Vice-Président de l'UFCE (Forining for nationale Frashe), REITIG Stefan (Bundesverband der Deutschen aus Jugoslawien), SCHIFFLERS Dr. Leo (Arbeitsgemeinschaft Ostbelgien), SCHILLINGS Heinz (Arbeitsgemeinschaft Ostbelgien), SCHMIDT Jes, Vice-Président de l'UFCE (Bund Deutscher Nordschleswiger), SHPATI R. (Union des Kossovars), VOSPERNIK Dr. Reginald, Vice-Président de l'UFCE (Rat der Kärntner Slowenen), et WUSCHT Johann (Bundesverband der Deutschen aus Jugoslaaien).

Comme interprète: Le Baron A. von ROTFKIRCH und PANTHEN.

SKAdegard Povl, Secrétaire général de l'UFCE, et Mme SKAdegard Jytte, Secrétaire d'organisation.

Se sont excusés: MM.: KUKUK Erich, Président de la Commission de Jeunesse de l'UFCE (Sudetendeutscher Rat), DOMABYL Dr. J. (Sudetendeutscher Rat), VOLGGER Dr. Friedl, Président de l'UFCE (Südtiroler Volkspartei), et PACHURECZKY Gyula von (Transylvanian Federation).

Le Président Dr. Friedl VOLGGER avait par écrit proposé le Vice-Président Jes SCHMIDT comme Président des séances.

Cette proposition fut adoptée, et M. SCHMIDT présidait les séances.

1) Communiqués pour information.

Au début des séances le Secrétaire général commémora trois membres et amis de l'UFCE décédés depuis le 19e Congrès: Le Dr. Willem KOK, Fryske Akademy, ancien Président de l'UFCE et Président d'Honneur, le professeur Dr. Dr. J.W. MANNHARDT, co-éditeur de la revue "Europa Ethnica" et le Doyen J. van STYP REKOWSKI, jusqu'à sa mort Président du Bund der Polen in Deutschland.

Le Secrétaire général donna lecture d'une dépêche de Monsieur Pierre LAURENT au Président exprimant ses bon souhaits pour les séances.

Le Secrétaire général fit connaître que le Consell Nacional Catala s'est retiré de l'UFCE. M.H.R. JØRGENSEN dit à ce sujet que le représentant catalan jusqu'à présent, le professeur J.M. BATISTA I ROCA avait en règle déposé ses propositions après le délai prescrit avec la conséquence qu'elles n'avaient pas toujours été considéré selon leur valeur. Mme SKAdegard protesta contre cette observation et souligna que l'UFCE avait toujours considéré soigneusement les propositions déposées trop tard parce qu'elles étaient toujours bonnes.

Mme SKAdegard rapporta de la séance avant-dernière à Bonn que M.H.R. JØRGENSEN eut à ce temps-là mis en vue que le Président du Forining for nationale Frashe Carsten BOYSEN voulait rendre visite en Frise occidentale pour relier les contacts entre les Frisons occidentaux et l'UFCE. M. JØRGENSEN répondit que ce voyage n'avait pas eu lieu pour des raisons différents. Demandé de la situation organisatrice des Frisons occidentaux le Dr. PAULSEN dit que la non-collaboration de ceux-ci se fonde sur le fait que le Bundesverband der Deutschen aus Jugoslawien s'est adhéré à l'UFCE. Le Dr. PAULSEN voulait toutefois s'efforcer pour les rapports avec les Frisons occidentaux soient rétablis.

Le Secrétaire général dit/1^{que} l'organisation écossaise "The 1320 Club" eut retiré sa demande d'admission parce qu'elle ne pouvait pas accepter la période de deux ans comme membre associé sans droit de vote.

Mme SKADEGARD dit que la Commission de jeunesse de l'UFCE va organiser un stage de Pâque à "Heiligenhof", Bad Kissingen, du 22-26 mars 1970.

Un exposé sur la "lutte de liberté des Sardes" élaboré par l'organisation membre "Sardegna Libera" fut diffusé.

2) Rapport du Secrétaire général sur les négociations tenues le 14.11 à Paris avec les organisations membres ayant domicile dans la région française d'Europe.

Etaient invitées à assister à ces négociations: les organisations des Bretons, des Basques, des Catalans, des Wallons et des Aostains. Seulement des représentants des Bretons et des Wallons étaient parvenus (Monsieur PIROTTE, Président de la "Wallonie Libre" et M. J. KERGRENE (Comité d'Action régionale "Breiz Europa")) En ce qui concerne les groupements francophones M. PIROTTE^{eut} déclaré qu'ils préférèrent plutôt s'associer avec l'Association de l'Ethnie Française, comme il sont de l'avis qu'il peuvent le mieux promouvoir leurs intérêts francophones par une collaboration plus étroite. Sur proposition du Secrétaire général M. PIROTTE était toutefois prêt à recommander que l'Association de l'Ethnie Française adhère à l'UFCE comme un ensemble. Il voulait revenir à ce problème à la fin de l'année. En ce qui concerne les Bretons, M. KERGRENE eut dit que la situation organisatrice en Bretagne est assez compliquée, mais il était de l'opinion que les Bretons sont aussi sous les circonstances actuellement difficiles prêts à continuer leur collaboration dans l'UFCE.

3) Budget 1970 (41D/69) et 4) Création d'une meilleure base financière de l'UFCE (Le Comité Central décida de traiter ces deux points comme un ensemble.)

Le budget présenté montra un déficit de CD 3950. MM. BOESE et JØRGENSEN s'opposèrent contre l'adoption d'un budget déficitaire, et le Comité Central s'accorda sur la décision que le compte frais de voyage est diminué de CD 12 000 en CD 8 000, toutefois de façon que les organisations membres, qui payent les plus grandes cotisations (Bund Deutscher Nordschleswiger, Sudetendeutscher Rat, Sydslesvigsk Forening et Südtiroler Volkspartei) doivent être priées de couvrir le déficit budgété par des cotisations supplémentaires. De plus le Comité Central va proposer à tous membres de contribuer à une consolidation des finances de l'UFCE. Ces décisions furent, sur proposition de M. BOESE, mises en protocole comme suit:

"Le Comité Central décide d'adopter le budget 1970 avec un bilan de CD 29000. Le compte "voyages" (CD 12 000) est à réduire en CD 8000. Ce qui en reste - CD 4 000 - pour les voyages et frais des déplacement est à regarder comme poste extraordinaire et doit être couvert comme décidé. Le Comité Central va recevoir rapport à ce sujet."

Il fut discuté s'il soit possible d'obtenir des subsides des membres correspondants des Etats et des institutions Européennes. Mme SKADEGARD dit qu'il n'est vraisemblablement pas possible de tirer profit de ces sources aussi longtemps que les membres de l'UFCE ne sont pas plus actifs et ne fournissent pas le Secrétariat général des rapports, des imprimés et d'autres matériaux pour diffusion. Antérieurement le Secrétariat général a reçu de tels matériaux en grande quantité, ce qui s'avait montré très important.

L'idée d'établir un service de presse fut présentée. M. H.R. JØRGENSEN était prêt à multiplier et diffuser un tel service. Le Dr. PAULSEN était prêt à y collaborer. Toutefois aucune décision ne fut prise.

5) Le 20e Congrès à Eisenstadt (dates et programme).

Le Gouvernement régionale de Burgenland eut mis en vue une subvention de Sch. autr. 15 000 pour un Congrès du 6 au 9 mai 1970 à Eisenstadt. Le Secrétaire général présenta un projet de programme (42/69). Après considération de ce projet il fut modifiée de façon que le professeur Dr. Guy HERAUD, Strasbourg, va

conférer déjà dans la séance d'ouverture sur les "Communautés Ethniques d'Europe et le Fédéralisme", et le professeur Dr. Israel RUONG, Uppsala, conféra le deuxième jour du Congrès sur l'avenir des Samoïs, avec film consécutif. Le troisième jour du Congrès sera réservé au rapport de la Commission "Intégration" (Hans Ronald JØRGENSEN), ainsi que des matières organisatrices. Les Croates doivent être priés de présenter un rapport sur leur situation, si possible avec un film consécutif. Le Comité Central décida de fixer le droit de participation à DM 40 pour les représentants des membres, et DM 60 pour les invités.

6) Charge aux Vice-Présidents des tâches spécifiques (Proposition de M. Jes SCHMIDT).

Le Dr. PAULSEN était de l'opinion que ce problème soit exclusivement matière des Présidents eux-mêmes. En conséquence le Comité Central laissa au Présidents de décider eux-mêmes de ce problème.

7) Demandes d'admission.

Une demande déposée par la "Ligue Prizren en Exile" fut ajournée jusqu'à ce que des négociations aient eu lieu entre les solliciteurs et l'organisation membre l' "Union des Kossovars". Le Secrétaire général va initier une telle négociation.

Une demande présentée par l' "Int Furlane" fut acceptée à condition que le Président Dr. VOLGGER en est d'accord.

Au sujet "Vlaamse Vrienden in Frankrijk" dont l'admission avait eu déjà antérieurement recommandée par le Comité Central, M. GALLOY déclara qu'en France 400 000 hommes ont le Flamand comme langue maternelle, et que 150 000 font usage du Flamand comme langue colloquiale. La revue de l'organisation "Notre Flandre" a un tirage de 1600 exemplaires. Le Comité Central maintint sa recommandation de l'admission.

8) Rapport de la Commission de travail "Intégration de l'Europe et les Communautés Ethniques".

Sur proposition de M. BOESE le Comité Central décida d'organiser une séance extraordinaire du Comité Central les 8 et 9 mars 1970 à Düsseldorf pour y décider de la rédaction définitive du rapport préparé par M. H.R. JØRGENSEN. Entretemps le projet de rapport maintenant présenté doit être soumis aux organisations membres pour considération. Après cela M. JØRGENSEN va élaborer, sur base des amendements éventuelles, un projet définitif. La rédaction définitive du rapport élaboré par le Comité Central à Düsseldorf doit être soumise aux 20e Congrès.

9) Le problème du bilinguisme aux régions limitrophes d'Europe, et préparation de recommandations à ce sujet (Jes SCHMIDT).

Une discussion générale eut lieu, entre autre sur le problème du bilinguisme comme terme. Il fut proposé de présenter au 20e Congrès à Eisenstadt un projet de résolution sur le bilinguisme, et le Comité Central demanda le Secrétaire général de présenter à Düsseldorf une liste des régions bilingues. En terminant M. SCHIFFLERS dit que le bilinguisme en tant que tel ne doit pas être confondu avec la connaissance des langues.

10) Proposition du Secrétaire général d'une démarche auprès de la CEE (représentation des communautés ethniques au Parlement Européen.)

Le Comité Central chargea le Secrétaire général de l'expédition d'une lettre à ce sujet au Secrétaire général du Conseil des Ministres de la CEE.

10A) Proposition de M. Y. TALBOT (Kuzul ar Brezhoneg), que l'UFCE intervienne auprès du Gouvernement français pour demander sa ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentale.

Il était l'opinion du Comité Central que l'action proposée doit être prise devant tous Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'ont pas encore reconnu la Commission ou la Cour. En conséquence la proposition fut ajournée jusqu'à ce que le Secrétaire général ait présenté

une liste des ratifications etc. à la prochaine séance du Comité Central.

11. Divers.

Le Dr. VOSPERNIK proposa d'envoyer une lettre rédigée par lui-même au Gouvernement Fédérale d'Autriche demandant la construction d'une maison propre pour le lycée slovène à Klagenfurt. Le Comité Central chargea le Secrétaire général de l'expédition de cette lettre.

Il fut discuté si la AIDLCM et d'autres organisations de même caractère veulent se faire représenter au 20e Congrès. Le Secrétaire général dit qu'il va de soi que de telles organisations y seront invitées.

M. SCHIFFLERS était de l'avis que de telles organisations doivent reconnaître les principes de l'UFCE s'il font partie des travaux de l'UFCE.

M. GALLOY dit que l'Association de l'Ethnie Française n'a aucune sympathie pour les groupements en dehors de l'ethnie française.

M. WUSCHT était pour une division de l'UFCE en une section politique et une autre scientifique. En réponse M. Jes SCHMIDT dit que l'UFCE n'est pas une organisation politique mais une association protectrice de toutes communautés ethniques.

- Le soir du 16.11 les participants se réunirent en privé dans le restaurant "Lohkäs" avec MM. le professeur Dr. Peter GABRIEL et WOYTT du Cercle-René Schickele-Kreis, Strasbourg.